



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le Directeur
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, 11 février 2010

Objet : placards bleus et hygiène

Monsieur le Directeur,

Depuis plusieurs années, le SDIS 69 a entrepris, malgré l'opposition de certains partenaires sociaux, d'engager de très nombreuses constructions, restructurations, voire des suppressions de lieu de bien être au travail et plus particulièrement dans les centres à départ immédiat (CADIM).

Le point le plus régressif quant aux conditions de travail fut sans nul doute la suppression des chambrées de garde contre leur remplacement par des chambrées de veille avec la mise en place de placards bleus.

Aujourd'hui, nous constatons que dans les casernements qui ont été restructurés, bon nombre d'agents se plaignent de problèmes d'hygiène et de fonctionnalité de ces placards.

En effet, avant de prendre sa garde le SP se rend à son placard, quitte ses effets civils, revêt ses effets SP (tenue F1, chemise F1 et bottes ou rangers), tenues qui ont déjà été utilisées. De ce fait, tout ces vêtements se retrouvent à un moment ou un autre en contact : affaires civiles, pompiers, de sport, serviettes humides, de nettoyage...sans compter les odeurs.

Afin de faire cesser cette situation et au regard du décret 85-603 du 10 juin 1958 article 2, nous vous demandons de prévoir dans tous les casernements des placards mieux adaptés, des tapis de sol et surtout une ventilation et un système de chauffage adapté et efficace.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN